



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 17 juin 2014, à 19 h**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire
Yannick Sauvé, conseiller
Archie Martin, conseiller
Michel Sauvé, conseiller
Danny Lalonde, conseiller
Mario Gauthier, conseiller

Sont absents : M. André Boucher, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Les membres présents forment le quorum.

L'avis de convocation a été signifié à MM. Hans Gruenwald Jr., Yannick Sauvé, Archie Martin, Michel Sauvé, André Boucher, Danny Lalonde et Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération les sujets suivants :

1. PIIA – lanière patrimoniale – 156, chemin du Haut-de-la-Chute – remplacement du recouvrement de la toiture – lot 4 025 238 – zone A-4 ;
2. PIIA – 232, chemin Beech – 72, chemin Deer Hill – projet de lotissement – lots projetés 5 400 197 et 5 400 198 – zone H-38 – redéfinition de la ligne entre les deux lots appartenant au même propriétaire ;
3. Autorisation de signature du renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation 2014-2015 avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Hans Gruenwald Jr., maire de Rigaud. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2014-06-204 PIIA – lanière patrimoniale – 156, chemin du Haut-de-la-Chute – remplacement du recouvrement de la toiture – lot 4 025 238 – zone A-4

Considérant les échantillons et les photographies déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la lanière patrimoniale;

Il est proposé par Michel Sauvé et unanimement résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement du recouvrement de la toiture par du bardeau vert au 156, chemin du Haut-de-la-Chute – lot 4 025 238 – zone A-4, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 17 juin 2014, à 19 h**

2014-06-205 PIIA – 232, chemin Beech – 72, chemin Deer Hill – projet de lotissement – lots projetés 5 400 197 et 5 400 198 – zone H-38 – redéfinition de la ligne entre les deux lots appartenant au même propriétaire

Considérant que les deux lots appartiennent au même propriétaire ;

Considérant le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, François Laferrière, daté du 7 octobre 2013, dossier 1689-2;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-38;

Il est proposé par Michel Sauvé et unanimement résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement des lots 3 609 504 et 3 609 503 par les lots projetés 5 400 197 et 5 400 198 – zone H-38, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-206 Autorisation de signature du renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation 2014-2015 avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ)

Il est proposé par Danny Lalonde et unanimement résolu d'autoriser M. Hans Gruenwald Jr., maire ou en son absence, M. Michel Sauvé, conseiller, et Mme Hélène Therrien, greffière, ou en son absence, Mme Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de renouvellement 2014-2015 avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ), et ce, renouvelable automatiquement chaque année.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite le citoyen présent à poser des questions s'il le désire.

Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au conseil.

2014-06-207 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Archie Martin et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 07.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière